

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75 nommant M. Azénor, Léon Paul, Michel, Commis de 3e classe des affaires indigènes.

n° 75

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 mars 1918

Numéro JO  
n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro  
31 mars 1918

### VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 29 juillet 1914 portant réorganisation du personnel des affaires indigènes de la Côte Française des Somalis

**Vu** le certificat du Chef du service de l'instruction publique de l'île de la Réunion, établissant que M. Azénor (Léon, Paul, Michel), a subi avec succès les épreuves du baccalauréat de l'enseignement secondaire, section latin-grec, à la session du 18 août 1909,

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— M. Azenor (Léon, Paul, Michel), sergent d'infanterie coloniale, détaché au Secrétariat général depuis le 25 août 1917, est nommé commis de 3e classe des affaires indigènes, en remplacement numérique de M. Durand, commis démissionnaire. Art. 2, — La présente décision, qui aura son effet à compter du 1er janvier 1918 au point de vue exclusif de l'avancement, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**GEFFRIAUD.**